

PROTECTION DES DONNEES DES ETUDIANTS ET APPRENTIS

Inscriptions 2023-2024

Vous procédez à une inscription ou à une réinscription à , vous suivez des études à l'Université de Haute-Alsace. Dans ce cadre, l'UHA de Mulhouse veille à la protection de votre vie privée dans le respect du règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

En application de l'article 13 et 14 du RGPD, il est précisé que :

- L'Université de Haute-Alsace, représentée par son Président est responsable de ce traitement de données
- Le délégué à la protection des données désigné est joignable à l'adresse dpd@uha.fr ou par courrier postal :

A l'Att. Du Délégué à la protection des données
2, rue des Frères Lumière
68100 Mulhouse

Cette page présente les données personnelles que l'UHA est amenée à réunir et les raisons de cette collecte.

Informations générales

L'UHA utilise des données à caractère personnel vous concernant pour remplir sa mission d'intérêt public d'enseignement supérieur conformément à l'article 6 1.e) du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Quelles informations sont collectées ?

- Nous collectons indirectement ou directement auprès de vous certaines informations et pièces justificatives :
 - identité (nom, prénom...)
 - situation familiale (marié, pacsé, célibataire, filiation...)
 - état civil (date et lieu de naissance)
 - identification : INE candidat étudiants, n° Parcoursup pour les candidats bacheliers, n° d'immatriculation de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
 - photo d'identité (obligatoire pour édition de la carte campus, facultative pour toute autre utilisation)
 - coordonnées (téléphone, adresse postale et électronique...)
 - vie scolaire (cursus, diplômes...)
 - informations d'ordre économique et financier (gestion des bourses...)
 - catégorie socio-professionnelle de vos parents

- arrêté d'adaptation de cursus pour les statuts spécifiques (handicap, sportifs de haut niveau, entrepreneur, artiste, césure ...)
- choix des matières pour l'inscription pédagogique
- le relevé de note du bac via Parcoursup
- les pièces justificatives que vous nous fournissez

Les collectes indirectes sont réalisées :

- par récupération de données sur la plateforme Parcoursup
- par récupération depuis le logiciel de gestion de la scolarité Apogée de l'UHA ou depuis e-candidat (en validation d'acquis pour L2, L3, M2, en candidature Licences professionnelles sur E-Candidat et en candidatures M1 sur Mon Master.

La communication par vos soins de certaines données est obligatoire, dans le cadre de l'organisation et la gestion des enseignements, du parcours doctoral et des doctorants. Un défaut de réponse pourrait être de nature à ne pas permettre de finaliser votre inscription.

Dans l'objectif de minimisation des données collectées, lors de leur collecte certains éléments sont indiqués comme facultatifs ou nécessaires. Il se peut que, pour respecter certaines obligations légales, d'autres informations soient nécessaires à la gestion administrative et financière de votre dossier. Ces éléments étant à la marge, ils ne sont pas listés ici, mais vous seront justifiés individuellement au moment de la collecte.

Pourquoi sont-elles collectées ?

Le traitement de données vous concernant permet à la scolarité centrale et aux scolarités de composantes de valider votre inscription ou votre réinscription et de gérer votre cursus.

Ce traitement de données à caractère personnel a fait l'objet d'une inscription au registre des traitements de l'UHA.

Les finalités sont les suivantes :

L'inscription administrative :

- La gestion des inscriptions administratives
- La gestion des droits de scolarité (paiement, volet comptable, remboursement)
- L'attribution et la justification des droits (pièce d'identité, CVEC)
- La réinscription des étudiants et doctorants
- La fiabilisation des données par l'aide au pilotage
- La création d'un compte informatique personnel, vous attribuant notamment une adresse électronique institutionnelle et un accès aux services informatiques de l'établissement (Espace numérique de travail).

- La délivrance des cartes campus pour les nouveaux-entrants vous donnant accès aux services associés (carte Izly, contrôle d'accès, Learning Center et bibliothèques du site Alsace, services culture ...).
- La fourniture des certificats de scolarité et du sticker de l'année universitaire validant votre carte campus.
- L'inscription à des programmes internationaux (ex. programme Erasmus).

Le suivi administratif de votre scolarité :

- La planification des cours
- La gestion des transferts
- La gestion des remboursements (boursiers...)
- La gestion de l'assiduité
- La gestion des bourses
- La gestion de votre cursus (par exemple changement de parcours/formation...)
- L'aménagement des études (handicap, sportif de haut niveau, césure, entrepreneur, artiste...).

La gestion de votre scolarité :

- L'inscription pédagogique
- L'organisation des enseignements
- L'organisation des examens et des jurys, la collecte des notes, la gestion des épreuves de rattrapage
- La délivrance des relevés de notes et attestations de réussite
- La délivrance du diplôme
- La gestion de votre cursus à l'étranger (programmes internationaux).

La gestion de la statistique, des enquêtes institutionnelles internes et externes :

Evaluation des enseignements, remontées ministérielles de données type « enquête SISE », etc.

Partage ou transfert des données vers d'autres entités

Sont destinataires des données vous concernant :

- Les services de l'UHA : les composantes, laboratoires, le Learning-Center, le SAP, le service de santé des étudiants (SUMPPS), enseignants concernés, service des relations internationales (DRIET).
- Des organismes externes : le CROUS, le Rectorat d'Académie, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère des Affaires Etrangères (Etudes en France), les universités partenaires, l'ORESIPE (Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants), les instituts et organes de la statistique soumis au secret conformément à la Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, prestataires de certification de langue



(par exemple TOIEC), conférence des Grandes Ecoles (ENSISA, ENSCMU), associations d'anciens (Alumni-facultatif).

Durée de conservation des données personnelles

Les données sont conservées en base active le temps de la période de présence de la personne concernée (sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires).

Au-delà, ces données peuvent être archivées sur un support informatique distinct et à accès très limité, conformément aux règles applicables en matière d'archives publiques et d'archives privées.

La durée de conservation des données est conforme aux prescriptions des durées d'utilité administrative issues de l'instruction [Education Culture DAF DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005](#). Cette durée peut être raccourcie si, par décision de l'UHA telle ou telle catégories de données sont susceptibles d'être supprimées, sans violation d'une durée légale de conservation à caractère personnel et sous condition d'épuisement des finalités du traitement vous concernant.

Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?

Vous disposez des droits suivants :

- Droit d'être informé ;
- Droit d'accès ;

Vous avez un premier accès aux données traitées par l'UHA au moment où vous vous connectez à la plateforme d'inscription ou celle de réinscription (IA Primo et Réins). Vous avez alors l'occasion de vérifier la qualité des données collectées par l'UHA.

- Droit de rectification ;
- Droit de restreindre le traitement ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit d'opposition si vos données sont utilisées à d'autres fins ne relevant pas d'une obligation légale.

L'ensemble de ces droits peuvent être exercés auprès de votre scolarité, de la [scolarité centrale](#) ou de votre [délégué à la protection des données](#). Vous pouvez rectifier directement certaines des données fournies par vos soins (votre nom lorsqu'il ne correspond pas à celui de votre pièce d'identité, votre adresse, votre numéro de téléphone, votre adresse électronique ...). Si vous n'obtenez pas de réponses à vos requêtes dans un délai raisonnable (1 mois prorogeable sur motivation) et outre les voies de droit devant les tribunaux compétents, vous pouvez porter une réclamation auprès de l'autorité de contrôle à savoir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

L'UHA vous informe qu'elle ne prend aucune décision entièrement automatisée à votre égard.

